

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les Compagnies Loblaw limitée annonce les résultats financiers provisoires non vérifiés du quatrième trimestre 2006 et de l'exercice terminé le 30 décembre 2006¹.

BRAMPTON (ONTARIO) le 8 février 2007 Les Compagnies Loblaw limitée (symbole « L » à la Bourse de Toronto) (« Loblaw » ou la « société ») présente aujourd'hui une mise à jour des résultats financiers du quatrième trimestre 2006 et ceux de l'exercice terminé le 30 décembre 2006, fondée sur l'examen de la direction des résultats provisoires non vérifiés pour ces périodes. Le bénéfice net de base par action ordinaire au quatrième trimestre s'établit à 0,16 \$ comparativement à 0,73 \$ en 2005, compte non tenu d'une charge au titre de la dépréciation prévue des écarts d'acquisition. Pour l'exercice, le bénéfice net de base par action ordinaire, compte non tenu d'une charge au titre de la dépréciation prévue des écarts d'acquisition, s'élève à 2,12 \$ en comparaison de 2,72 \$ en 2005.

La société a soumis ses écarts d'acquisition à un test de dépréciation annuel. Conformément à ce test, la société prévoit que la valeur comptable des écarts d'acquisition de 1,5 milliard de dollars inhérents à l'acquisition de Provigo en 1998 sera dépréciée. Par conséquent, au quatrième trimestre, la société prévoit inscrire une charge initiale au titre de la dépréciation des écarts d'acquisition qui s'élèvera, selon ses estimations, entre 600 millions de dollars et 900 millions de dollars dans ses états financiers consolidés vérifiés pour l'exercice terminé le 30 décembre 2006. Cette charge hors caisse devrait être établie de façon définitive et redressée, s'il y a lieu, au cours du premier semestre de 2007. Cette charge prévue aura une incidence négative sur le bénéfice net de base par action ordinaire de 2,19 \$ au quatrième trimestre et de 3,28 \$ l'action pour l'ensemble de l'exercice. Compte tenu de l'incidence de cette charge, la société prévoit comptabiliser une perte de base par action ordinaire d'un montant variant de 2,03 \$ à 3,12 \$ au quatrième trimestre. Pour l'exercice, la société prévoit enregistrer une perte de base par action ordinaire d'un montant variant de 0,07 \$ à 1,16 \$, après avoir tenu compte de l'incidence de cette charge.

Le bénéfice net de base par action ordinaire redressé², sur lequel la charge prévue au titre de la dépréciation des écarts d'acquisition n'aura aucune incidence, s'établit à 0,58 \$ pour le trimestre et à 2,72 \$ pour l'exercice, comparativement à 0,94 \$ et à 3,35 \$, pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Sommaire du chiffre d'affaires et de la croissance du chiffre d'affaires, compte non tenu de l'incidence des entités à détenteurs de droits variables (« EDDV »)²

(en millions de dollars)	2006 (12 semaines)	2005 ³ (12 semaines)	2006 (52 semaines)	2005 ³ (52 semaines)
Chiffre d'affaires total	6 784 \$	6 552 \$	28 640 \$	27 627 \$
Moins : le chiffre d'affaires attribuable à la consolidation des EDDV	92	98	383	415
Chiffre d'affaires, compte non tenu de l'incidence des EDDV ²	6 692 \$	6 454 \$	28 257 \$	27 212 \$
Croissance du chiffre d'affaires total	3,5 %	4,3 %	3,7 %	6,1 %
Moins : l'effet sur la croissance du chiffre d'affaires attribuable à la consolidation des EDDV	(0,2)%	1,6 %	(0,1)%	1,6 %
Croissance du chiffre d'affaires, compte non tenu de l'incidence des EDDV ²	3,7 %	2,7 %	3,8 %	4,5 %

1 Le présent communiqué de presse comprend de l'information prospective. Voir les énoncés prospectifs à la page 5 du présent communiqué de presse pour une analyse des principaux facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des conclusions, prévisions et informations prévisionnelles contenues dans les présentes ainsi que des principaux facteurs et hypothèses sur lesquels se fondent les conclusions, prévisions et informations prévisionnelles ci-jointes.

2 Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 4 du présent communiqué de presse.

3 La société a mis en œuvre de manière rétroactive l'Abrégé des délibérations du Comité sur les problèmes nouveaux CPN-156, («*Comptabilisation par un fournisseur d'une contrepartie consentie à un client (y compris un revendeur des produits du fournisseur)*») (le « CPN-156 ») au premier trimestre de 2006. Par conséquent, certains avantages promotionnels versés à des magasins franchisés indépendants, associés et indépendants en 2005 et 2004 ont été reclassés entre le poste Chiffre d'affaires et le poste Coût des marchandises vendues, frais de vente et d'administration.

Le chiffre d'affaires du quatrième trimestre de 2006 a crû de 3,5 % ou de 232 millions de dollars pour s'établir à 6,8 milliards de dollars, comparativement à 6,6 milliards de dollars au quatrième trimestre de 2005. Pour l'ensemble de l'exercice, le chiffre d'affaires a augmenté de 3,7 % par rapport à celui de l'exercice précédent pour se chiffrer à 28,6 milliards de dollars. Une hausse du chiffre d'affaires s'est manifestée dans toutes les régions du pays et pour l'ensemble des produits d'alimentation, de la marchandise générale et de la pharmacie. Le chiffre d'affaires des magasins comparables a crû de 1,3 % pendant le trimestre et de 0,8 % pour l'exercice à ce jour. L'inflation du prix des aliments à l'échelle nationale, conformément à « l'indice des prix à la consommation pour l'achat d'aliments en magasin » s'est située à environ 1,5 % au quatrième trimestre de 2006. La croissance du chiffre d'affaires et celle du chiffre d'affaires des magasins comparables au quatrième trimestre sont supérieures d'environ 2,0 %, compte non tenu de la perte des ventes de produits du tabac, lesquelles ont été touchées de façon défavorable par l'annonce, au troisième trimestre, d'un important fournisseur de commencer à distribuer directement sa marchandise à certains clients des magasins libre-service et Club Entrepôt de la société.

Au cours du quatrième trimestre de 2006, l'entreprise a concentré ses efforts sur la disponibilité des produits en tablette, les investissements ciblés sous forme de bas prix et l'accroissement des programmes de commercialisation. La société a connu quelques périodes de ventes très fructueuses, particulièrement si on ne tient pas compte de la chute des ventes de produits du tabac. Le succès du journal *Trouvailles le Choix du Président* a contribué à cette remontée du chiffre d'affaires.

En 2006, la superficie nette en pieds carrés des magasins a augmenté de 1,2 million de pieds carrés ou 2,4 %, augmentation attribuable à l'ouverture de 37 nouveaux magasins détenus par la société et magasins franchisés et à la fermeture de 33 magasins, y compris les magasins qui ont été convertis ou qui ont connu des expansions majeures. Au cours du quatrième trimestre de 2006, 8 nouveaux magasins détenus par la société et magasins franchisés ont ouvert leurs portes et 4 magasins ont été fermés, ce qui a entraîné une augmentation nette de 0,3 million de pieds carrés ou 0,6 % de la superficie des magasins.

Bénéfice d'exploitation avant la charge prévue au titre de la dépréciation des écarts d'acquisition

Au quatrième trimestre, le bénéfice d'exploitation, avant la charge prévue au titre de la dépréciation des écarts d'acquisition, a régressé de 289 millions de dollars ou de 73,4 % par rapport à celui de l'exercice précédent pour se chiffrer à 105 millions de dollars. La marge d'exploitation, avant la charge prévue au titre de la dépréciation des écarts d'acquisition, a diminué, passant de 6,0 % au cours de la période correspondante en 2005 à 1,5 %, baisse attribuable aux conséquences des éléments indiqués ci-après. Compte tenu de l'incidence de la charge prévue au titre de la dépréciation des écarts d'acquisition, la perte d'exploitation au quatrième trimestre devrait varier entre 495 millions de dollars et 795 millions de dollars, alors que la marge d'exploitation devrait se situer entre -7,3 % et -11,7 %.

Au quatrième trimestre de 2006, le bénéfice d'exploitation redressé¹ se chiffre à 286 millions de dollars, comparativement à 441 millions de dollars en 2005, ce qui a donné lieu à des marges d'exploitation redressées¹ de 4,3 % et de 6,8 %, respectivement.

Outre la charge prévue au titre de la dépréciation des écarts d'acquisition, les éléments qui n'ont pas été pris en compte pour le calcul du bénéfice d'exploitation et des marges d'exploitation redressés¹ sont décrits ci-après :

(en millions de dollars)	2006 (12 semaines)	2005 (12 semaines)	2006 (52 semaines)	2005 (52 semaines)
Bénéfice d'exploitation avant la charge prévue au titre de la dépréciation des écarts d'acquisition	105 \$	394 \$	1 089 \$	1 401 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :				
Convention collective de l'Ontario	84		84	
Liquidation de stocks	68		68	
Charges de restructuration et autres charges	35	6	44	86
Incidence nette de la rémunération à base d'actions et des contrats à terme de capitaux propres connexes	(6)	27	37	43
Charges liées aux indemnités de départ			12	
Taxes sur les produits et services et taxes de ventes provinciales				40
Coûts directs liés aux interruptions du réseau d'approvisionnement		10		30
EDDV		4	(8)	
Bénéfice d'exploitation redressé¹	286 \$	441 \$	1 326 \$	1 600 \$

Au quatrième trimestre de 2006, le bénéfice d'exploitation avant la charge prévue au titre de la dépréciation des écarts d'acquisition a été perturbé de façon négative par un certain nombre de facteurs, notamment :

- Écarts d'inventaire plus élevés d'environ 35 millions de dollars et coûts de main-d'œuvre en magasin plus élevés d'environ 20 millions de dollars;
- Un investissement d'environ 0,5 % sous forme de bas prix dans les produits d'alimentation, ayant une incidence d'environ 30 millions de dollars;

1 Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 4 du présent communiqué de presse.

- Des démarquages supérieurs sur la marchandise générale d'un montant variant entre 15 millions de dollars et 20 millions de dollars afin de liquider les stocks dans les magasins;
- Une charge au titre de la dépréciation des immobilisations de 24 millions de dollars attribuable en partie à la décision de surseoir aux plans d'aménagement futur de certains sites; et
- Un accroissement des coûts liés au réseau d'approvisionnement et des investissements dans la technologie de l'information d'environ 15 millions de dollars.

Au cours du quatrième trimestre de 2006, la société et les membres de certaines sections locales de l'Union internationale des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce sises en Ontario ont ratifié une nouvelle convention collective d'une durée de quatre ans. La nouvelle convention permet à la société de convertir 44 magasins situés en Ontario en magasins de la bannière *The Real Canadian Superstore* ou en magasins d'alimentation faisant appel à une économie du travail équivalente, et elle lui procure la souplesse nécessaire pour investir dans de la main-d'œuvre supplémentaire, le cas échéant. Du fait de la signature de cette convention, la société a engagé des coûts ponctuels de 84 millions de dollars au quatrième trimestre. La société prévoit que cette convention collective engendrera des retombées économiques et une amélioration de l'efficacité de l'exploitation, dans chacun des magasins, en cette ère où la concurrence s'intensifie.

La société continue d'abaisser les stocks à des niveaux plus appropriés dans les arrière-boutiques des magasins, les aires d'entreposage extérieures de même que dans les centres de distribution. Elle a réussi cet objectif à certains égards au cours du quatrième trimestre en offrant certaines catégories de produits à des prix de liquidation et en procédant à la liquidation de certains stocks de marchandise générale comme annoncé antérieurement. Conformément à ce processus de liquidation, une charge de 68 millions de dollars a été comptabilisée au quatrième trimestre, ce qui reflète la valeur prévue des stocks devant être liquidés de même que les coûts associés pour en faciliter la liquidation. Les coûts totaux inhérents à la liquidation de la marchandise générale devraient atteindre les prévisions inférieures annoncées précédemment d'un montant variant de 100 millions de dollars à 120 millions de dollars.

Dans le cadre d'un examen des activités d'exploitation au Québec, la direction a approuvé un plan prévoyant, au cours du quatrième trimestre de 2006, la fermeture de 19 magasins produisant un rendement insatisfaisant, principalement des magasins de la bannière Provigo, 8 magasins dans la région de l'Atlantique et 24 magasins libre-service et Club Entrepôt. Ces fermetures devraient engendrer au total des coûts de 54 millions de dollars, dont 35 millions de dollars ont été constatés au quatrième trimestre de 2006.

Le BAIIA et la marge BAIIA redressés¹ se sont établis à 414 millions de dollars et 6,2 % au quatrième trimestre et à 1,9 milliard de dollars et 6,7 % pour l'exercice. Le BAIIA et la marge BAIIA redressés¹ se sont établis à 573 millions de dollars et 8,9 % et à 2,1 milliards de dollars et 7,8 %, respectivement, au cours des périodes correspondantes de 2005. Les éléments qui n'ont pas été pris en compte pour le calcul du BAIIA et de la marge BAIIA redressés¹ sont les suivants:

(en millions de dollars)	2006 (12 semaines)	2005 (12 semaines)	2006 (52 semaines)	2005 (52 semaines)
Bénéfice d'exploitation redressé ¹	286 \$	441 \$	1 326 \$	1 600 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :				
Amortissement	133	140	590	558
Amortissement des EDDV	(5)	(8)	(24)	(26)
BAIIA redressé ¹	414 \$	573 \$	1 892 \$	2 132 \$

¹ Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 4 du présent communiqué de presse.

Outre la charge prévue au titre de la dépréciation des écarts d'acquisition, les éléments qui n'ont pas été pris en compte pour le calcul du bénéfice net de base par action ordinaire redressé¹ sont décrits ci-après :

(en dollars)	2006 (12 semaines)	2005 (12 semaines)	2006 (52 semaines)	2005 (52 semaines)
Bénéfice net de base par action ordinaire avant la charge prévue au titre de la dépréciation des écarts d'acquisition	0,16 \$	0,73 \$	2,12 \$	2,72 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :				
Convention collective de l'Ontario	0,20		0,20	
Liquidation de stocks	0,16		0,16	
Charges de restructuration et autres charges	0,09	0,01	0,11	0,20
Incidence nette de la rémunération à base d'actions et des contrats à terme de capitaux propres connexes	(0,02)	0,15	0,17	0,22
Charges liées aux indemnités de départ			0,03	
Variations des taux d'imposition réglementaires		0,01	(0,06)	0,01
Taxe sur les produits et services et taxes de vente Provinciales				0,10
Coûts directs liés aux interruptions du réseau d'approvisionnement		0,02		0,07
EDDV	(0,01)	0,02	(0,01)	0,03
Bénéfice net de base par action ordinaire redressé ¹	0,58 \$	0,94 \$	2,72 \$	3,35 \$

La « formule de croissance » annoncée précédemment par Loblaw a pour objectif de réaliser une croissance à long terme soutenue et la société estime que les mesures susmentionnées l'appuient dans cette orientation. Après la fin du quatrième trimestre de 2006, la société a approuvé et annoncé la restructuration de ses activités de mise en marché et d'exploitation des magasins afin de les rationaliser. Les coûts de cette restructuration, y compris les indemnités de départ, les coûts de rétention et d'autres coûts devraient totaliser un montant variant de 150 millions de dollars à 200 millions de dollars, dont la majeure partie sera enregistrée au cours du premier trimestre de 2007.

La nouvelle équipe de direction concentre ses efforts à l'amélioration du rendement et à la création d'une plate-forme dynamique sur laquelle la société pourra fonder sa « formule de croissance ». Bien que la société dispose de plusieurs points forts, il est indéniable que les résultats liés aux principes de base du commerce de détail, soit la disponibilité, l'imputabilité, la valeur et les formats de magasin, ne répondent pas aux attentes. Il reste beaucoup de travail à faire.

Mesures financières non conformes aux PCGR

Les états financiers consolidés de la société sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada. Ce communiqué de presse comprend certaines mesures financières et certains ratios financiers non conformes aux PCGR qui, selon la société, fournissent de l'information utile à la direction et aux lecteurs dudit communiqué, pour mesurer le rendement financier et la situation financière de la société, pour les raisons décrites ci-après. Ces mesures n'ont pas de signification normalisée prescrite par les PCGR du Canada et, par conséquent, ne peuvent être comparées à des mesures portant le même nom et présentées par d'autres sociétés cotées en bourse. Elles ne devraient pas non plus être interprétées comme des mesures remplaçant d'autres mesures financières déterminées conformément aux PCGR du Canada.

Chiffre d'affaires et croissance du chiffre d'affaires, compte non tenu de l'incidence des EDDV Ces mesures financières ne tiennent pas compte de l'incidence sur le chiffre d'affaires de la consolidation de certains franchisés indépendants par la société à la suite de la mise en application de manière rétroactive et sans retraitement de la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-15, intitulée *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables (variable interest entities)*, le 2 janvier 2005. Cette incidence sur le chiffre d'affaires n'est pas prise en compte étant donné que la société estime que cela permet une analyse plus efficace de son rendement d'exploitation. Tant les mesures courantes que comparatives traduisent la mise en œuvre rétroactive du CPN-156.

Bénéfice d'exploitation et marge d'exploitation redressés Les éléments présentés dans le tableau de la page 2 ne sont pas pris en compte étant donné que la société estime que cela permet une analyse plus efficace de son rendement d'exploitation. En outre, ils touchent la comparabilité des résultats financiers et pourraient fausser l'analyse des tendances. Le fait de les exclure ne signifie pas qu'ils sont non susceptibles de se répéter. La direction utilise le bénéfice d'exploitation redressé et la marge d'exploitation redressée pour évaluer le rendement de la société et prendre des décisions en ce qui concerne ses activités d'exploitation poursuivies. La marge d'exploitation redressée est calculée en divisant le bénéfice d'exploitation redressé par le chiffre d'affaires, compte non tenu de l'incidence des EDDV.

BAIIA et marge BAIIA redressés La direction utilise le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (« BAIIA ») redressé pour évaluer le rendement des activités poursuivies de la société et sa capacité à générer des flux de trésorerie pour financer ses besoins de trésorerie, notamment son programme de dépenses en immobilisations. La marge BAIIA redressée est calculée en divisant le BAIIA redressé par le chiffre d'affaires, compte non tenu de l'incidence des EDDV.

Bénéfice net de base par action ordinaire redressé Les éléments présentés dans le tableau de la page 4 ne sont pas pris en compte étant donné que la société estime que cela permet une analyse plus efficace de son rendement d'exploitation. En outre, ils touchent la comparabilité des résultats financiers et pourraient fausser l'analyse des tendances. Le fait de les exclure ne signifie pas qu'ils sont non susceptibles de se répéter. La direction utilise le bénéfice net de base par action ordinaire redressé pour évaluer le rendement de la société et prendre des décisions en ce qui concerne ses activités d'exploitation poursuivies.

États financiers consolidés et rapport de gestion annuels 2006

Les états financiers consolidés vérifiés de la société et le rapport de gestion pour l'exercice terminé le 30 décembre 2006 seront publiés au plus tard le 30 mars 2007. Ces deux documents seront inclus dans le rapport annuel 2006 de la société et publiés dans la section destinée aux investisseurs du site Web de la société à www.loblaw.ca ou sur le site www.sedar.com.

1 Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 4 du présent communiqué de presse.

Relations avec les investisseurs

Les actionnaires, les analystes de valeurs mobilières et les professionnels en placements sont priés d'adresser leurs demandes à M. Geoffrey H. Wilson, vice-président principal, services financiers et relations avec les investisseurs, au siège social de la société ou par courriel à investor@loblaw.ca.

Des informations supplémentaires ont été transmises par voie électronique à divers organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada par l'intermédiaire du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR ») et au Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF »), organisme de réglementation principal de la Banque le Choix du Président, filiale de la société.

Conférence téléphonique et diffusion Web

Une conférence téléphonique a eu lieu le 8 février à 2007 à 11 h (HNE).

La transmission en différé est accessible au (416) 640-1917, code d'accès 21216641#. Pour accéder à la diffusion Web, veuillez visiter notre site www.loblaw.ca, cliquer sur l'onglet Investir, puis sur la diffusion Web. Préinscription possible.

Les Compagnies Loblaw limitée organisera également une conférence téléphonique à l'intention des analystes le 21 février 2007 à 9 h (HNE).

Pour accéder à la téléconférence, prière de composer le (416) 644-3417. La transmission en différé est accessible au (416) 640-1917, code d'accès 21218703#. Pour accéder à la diffusion Web, veuillez visiter notre site www.loblaw.ca, cliquer sur l'onglet Investir, puis sur la diffusion Web. Préinscription possible.

De plus amples renseignements sont offerts sur le site Web de Les Compagnies Loblaw limitée à www.loblaw.ca.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent communiqué de presse contient des énoncés prospectifs qui reflètent les attentes de la direction en ce qui concerne les objectifs, plans, buts, stratégies, future croissance, résultats d'exploitation, rendement, perspectives et occasions d'affaires. Ces énoncés prospectifs comprennent une mise à jour des résultats financiers provisoires non vérifiés pour le quatrième trimestre et l'exercice 2006. Ces énoncés prospectifs sont généralement désignés par des mots ou expressions comme « anticiper », « s'attendre à », « croire », « estimer », « avoir l'intention de » et d'autres expressions similaires.

Ces énoncés prospectifs ne sont pas des garanties, mais seulement des prédictions. Bien que la société estime que ces énoncés reposent sur des informations et des hypothèses qui sont à jour, raisonnables et complètes, ces énoncés sont nécessairement assujettis à plusieurs facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des estimations, prévisions et intentions. Ces différences peuvent être causées par des facteurs qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, les changements dans les dépenses et les préférences des consommateurs, une augmentation de la concurrence résultant, entre autres, de l'arrivée de nouveaux concurrents et de l'expansion des concurrents actuels, lesquelles peuvent entraîner, entre autres, des modifications dans les stratégies de prix de la société ou de celles de ses concurrents, la capacité à réaliser les économies et les réductions des coûts prévues, y compris celles résultant de mesures de restructuration, de liquidation des stocks et d'autres mesures de simplification et de réduction des coûts, la capacité de mener à terme efficacement et en temps opportun les plans de restructuration, les changements dans les marchés des stocks à liquider et les variations de la valeur de réalisation prévue et des coûts associés à la liquidation, les coûts imprévus, accrus ou réduits associés aux mesures annoncées, y compris ceux liés aux coûts d'indemnisation, les relations de la société avec ses salariés, le résultat des négociations collectives, y compris les modalités des futures conventions collectives, les modifications des exigences réglementaires qui touchent les activités actuelles ou futures de la société, les changements dans les impôts à payer de la société, qu'il s'agisse de modifications des lois fiscales ou de cotisations futures, les résultats de ses fournisseurs indépendants, les événements touchant la santé publique, la capacité de la société à attirer et à retenir des dirigeants clés et les questions d'approvisionnement et de contrôle de la qualité avec ses fournisseurs. Le calcul de la charge prévue au titre des écarts d'acquisition décrit dans le présent communiqué de presse repose sur une estimation de plusieurs variables, notamment mais pas exclusivement les multiples du BAILA, les prévisions de ventes, les bénéfices et les immobilisations, les taux d'actualisation et les taux de croissance finaux. Ces estimations et hypothèses pourraient changer dans le futur en raison de l'incertitude entourant l'environnement concurrentiel ou la conjoncture du marché ou des changements dans les stratégies commerciales. La société met en garde le lecteur que la liste de ces facteurs n'est pas exhaustive. Ces facteurs et d'autres risques et incertitudes sont présentés dans les documents de la société déposés, de temps à autre, auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières au Canada, y compris dans la section Risques et gestion des risques du rapport de gestion compris dans le rapport annuel 2005 de la société.

Les hypothèses sur lesquelles reposent les énoncés prospectifs inclus dans le présent communiqué de presse comprennent ce qui suit : conjoncture généralement conforme aux prévisions, habitudes de consommation raisonnablement conformes aux tendances historiques, aucune augmentation de la concurrence résultant de l'arrivée sur notre marché de nouveaux concurrents importants ni de l'expansion majeure inattendue des concurrents actuels, aucun changement important des stratégies de prix de la société ni de celles de ses concurrents, réalisation des économies et des réductions de coûts prévues, exécution efficace et en temps opportun des activités de restructuration continues, conformité aux prévisions des coûts associés à la liquidation des stocks, hypothèses de la société à l'égard des coûts d'indemnisation moyens et du nombre moyen d'années de service des employés touchés par le Projet Simplifier généralement conformes à la réalité, aucun changement significatif quant à l'approche de la société visant ses activités de restructuration en cours, aucun arrêt de travail majeur et performance des fournisseurs indépendants conforme aux attentes.

Les éventuels investisseurs et autres lecteurs sont donc invités à examiner ces facteurs avec soin lorsqu'ils évaluent ces énoncés prospectifs et sont avisés de ne pas leur accorder trop d'importance. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse sont faits en date dudit communiqué et la société ne s'engage pas à les mettre à jour publiquement pour refléter de nouvelles informations, des événements futurs ou pour tout autre motif. Compte tenu de ces risques, incertitudes et hypothèses, il est possible que les événements décrits dans les présents énoncés prospectifs surviennent ou non. La société ne peut assurer que les résultats ou événements prévus se réalisent.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec :
Geoff Wilson
Vice-président principal
Services financiers et relations avec les investisseurs
(416) 922-8500